

Grand port fluvio maritime de l'axe Seine

Décision DS DTP spéciale n° 2026-15 portant délégation spéciale à M. Antoine BERBAIN, Directeur général délégué en charge de la direction territoriale de Paris, portant mandat de représentation au sein de l'association française des ports intérieurs et délégation de signature des nouveaux statuts

Le Président du directoire,
Directeur général du grand port fluvio-maritime de l'axe Seine,

Vu :

- le code des transports, et notamment ses articles L. 5312-9, L. 5312-10, R. 5312-32 et R. 5312-33 ;
- le décret du 24 février 2025 portant nomination de Benoît ROCHET en tant que Président du directoire du grand port fluvio-maritime de l'axe Seine ;

Considérant que le président du directoire représente de plein droit le grand port fluvio-maritime de l'axe Seine (ci-après dénommé « GPFMAS ») pour tous les actes de la vie civile ;

Considérant que le président du directoire peut déléguer sa signature, en toute matière aux directeurs généraux délégués et à un ou plusieurs agents de l'établissement désignés pour exercer des fonctions de responsabilité ;

Considérant que, dans l'intérêt d'une bonne administration de l'établissement public et eu égard à l'empêchement du Président du directoire, il convient de prévoir les modalités de représentation du GPFMAS au sein de l'association française des ports intérieurs et lors de la signature des nouveaux statuts ;

DÉCIDE

ARTICLE 1 : Délégation est donnée à M. Antoine BERBAIN, Directeur général délégué en charge de la direction territoriale de Paris pour représenter l'établissement aux instances de l'Association française des ports intérieurs.

ARTICLE 2 : Délégation est donnée à M. Antoine BERBAIN, Directeur général délégué en charge de la direction territoriale de Paris à l'effet de signer les nouveaux statuts de l'association française des ports intérieurs.

ARTICLE 3 : La présente délégation est mise à disposition du public sur le registre disponible au siège du grand port fluvio-maritime de l'axe Seine et est publiée sur le site internet du grand port fluvio maritime de l'axe Seine (www.haropaport.com).

Fait au Havre, le 17 juillet 2027

Le Président du directoire,
Directeur général du
Grand port fluvio-maritime
de l'axe Seine

Benoît ROCHET